

s'ajoutent des délégués de cinq pays étrangers. En plus de cours sur des sujets d'intérêt purement militaire, le programme prévoit des conférences sur l'actualité mondiale, données par d'éminents conférenciers invités, spécialistes en la matière. Cette formation ouvre aux diplômés des postes d'état-major de la classe II dans leur service.

Le Collège d'état-major du Corps d'aviation royal canadien, à Toronto, est un collège permanent d'état-major dont le programme a pour objet de donner aux officiers, du chef d'escadrille au capitaine de groupe, l'expérience et les connaissances nécessaires pour occuper des postes d'état-major et de commandement. Le personnel enseignant est formé d'officiers du Corps d'aviation royal canadien, de l'Armée canadienne et de la R.A.F., tandis que le groupe des étudiants se compose d'officiers de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne, du Corps d'aviation royal canadien, du Corps d'aviation royale et de l'armée de l'air des États-Unis. Outre les cours ordinaires portant sur l'organisation et l'administration, le programme comprend l'étude approfondie des trois aspects de la puissance aérienne: la stratégie dans ses relations avec les forces de terre et de mer; les actualités mondiales et leurs effets sur la situation stratégique du Canada. Des professeurs ou des conférenciers invités, dont plusieurs sont des personnalités du monde diplomatique, militaire, universitaire et industriel du Canada et des États-Unis, expliquent ces problèmes et dirigent les discussions qui suivent leurs exposés.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE *

Ministère de la Production de défense.—Ce ministère a été établi le 1^{er} avril 1951 en vue de procéder aux achats qu'exigeait le programme accru de défense du Canada par suite des hostilités en Corée. Le ministère s'est chargé de l'achat de la plus grande partie des fournitures et d'assurer les services requis par les forces armées canadiennes et, en vertu d'ententes spéciales, s'est constitué l'agent de liaison pour les achats que requérait le programme de défense passive du Canada et les besoins de la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne qui se chargeait précédemment des achats que les gouvernements étrangers effectuaient au Canada. Le ministère a été chargé, aussi, aux termes de la loi sur les approvisionnements de défense et de la loi sur les matières essentielles à la défense, de fournir les approvisionnements suffisants en matières essentielles que requérait le programme d'approvisionnement aux fins de défense.

Le ministère compte deux principales divisions qui s'occupent directement des approvisionnements aux fins de défense. La première est formée de six organismes de production qui s'occupent du matériel dont la fabrication exige des installations spéciales, c'est-à-dire les avions, les appareils électroniques, les navires, les munitions, les machines-outils et les canons. La deuxième, appelée Division générale des achats, qui voit à l'acquisition d'articles courants dans le commerce ou qui ne diffèrent que peu de ceux-ci, par exemple les vêtements, les vivres, les combustibles et les approvisionnements de caserne. Ce n'est plus comme autrefois le ministère de la Production de défense mais bien le ministère du Commerce qui s'occupe maintenant de l'approvisionnement en matières essentielles. Ce dernier ministère a assumé cette fonction à partir de la fin de 1953. C'est la *Defense Construction (1951) Limited*, une société de la Couronne en relation avec ce ministère qui s'occupe de tout ce qui concerne la construction aux fins de défense.

* Rédigé à la Division de l'économique et de la statistique, ministère de la Production de défense, Ottawa.